

Fédération des retraités de l'Université du Québec (FRUQ)

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration (CA) tenue le mercredi 11 octobre 2017 à 10h 30 par conférence téléphonique à la salle 6336 du siège social de l'Université du Québec

Présences :

Serge Tessier, président

Denise L'Archevêque, vice-présidente au secrétariat

Hélène Laplante, vice-présidente à la trésorerie

Gaétan Naud, administrateur responsable du dossier « Régimes de retraite »

Pierre Laplante, administrateur responsable du dossier « Assurances collectives »

Le président Serge Tessier accueille les participants à cette réunion du Conseil. Denise L'Archevêque et Pierre Laplante assistent à la réunion par conférence téléphonique.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Hélène Laplante, avec l'appui de Gaétan Naud, le projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Adoption et suivis du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} mai 2017

2.1. Adoption

Proposé par Serge Tessier avec l'appui de Pierre Laplante, le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} mai 2017 est adopté à l'unanimité, suite aux modifications apportées en séance.

2.2. Suivis

Serge Tessier a informé la présidente de l'Association des retraitées et retraités de l'ÉTS de l'admission de l'ARRÉTS à la Fédération des retraités de l'Université du Québec et il s'est assuré de l'inclure dans la liste des Associations affiliées du site web de la FRUQ.

3. Rapport du président sur une consultation sur le transfert d'un membre à une autre association

Faisant suite aux échanges qui ont eu lieu lors de la dernière Assemblée générale sur le transfert d'un membre d'une association vers une autre association, le président de l'ARUQAC, Ghislain Laflamme, a demandé des précisions sur le paiement de la cotisation du membre transfuge : doit-elle être versée à l'association d'origine ou à la nouvelle association à laquelle adhère le membre ?

Consultés par Serge Tessier à ce sujet, les membres du Conseil d'administration ont unanimement rappelé, conformément aux discussions antérieures, qu'il appartient à chaque association d'accepter ou non une personne provenant d'une autre association et que la cotisation, dans un tel cas, doit être payée à la nouvelle association puisque cette personne participera, selon le cas, aux activités proposées par cette dernière. Ce sujet sera

Cette question sera traitée à nouveau lors de la prochaine assemblée générale.

4. Projet d'ordre du jour de l'assemblée générale de la FRUQ du 14 novembre 2017

Les membres prennent connaissance du projet d'ordre du jour de l'Assemblée générale de la FRUQ prévue le 14 novembre prochain. Ce document reprend les points habituels et réglementaires qui doivent être soumis à cette réunion.

5. FRUQ : états financiers 2016- 2017

Hélène Laplante présente les données des différents documents décrivant l'état des finances de la FRUQ pour l'année 2016-2017 et les prévisions budgétaires pour 2017-2018 qui seront soumis aux membres lors de la rencontre de novembre prochain.

6. Assurance responsabilité civile pour les associations ou groupes bénévoles

Tous conviennent de la pertinence d'une assurance responsabilité civile pour les administrateurs des associations de retraités. Les coûts d'une telle assurance sont cependant élevés. Un cas cité en exemple fait état d'un coût annuel d'environ \$ 350. Les associations ne sont pas actuellement en mesure d'assumer de tels coûts.

Serge Tessier a, en mai dernier, fait parvenir des informations sur le programme d'assurances de dommages pour les organismes sans but lucratif, accessible via la municipalité dans laquelle elle est située, proposé par BFL Canada.

La possibilité que la FRUQ puisse se prévaloir d'une telle assurance pour et au nom des associations membres est suggérée.

Pierre Laplante vérifiera s'il existe de telles assurances responsabilité pour les associations ou groupes bénévoles, leurs coûts et conditions d'application. Il présentera un état de la situation lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration.

7. Divers

7.1 Vice-présidence à la trésorerie

Hélène Laplante informe les membres que son mandat de deux ans à titre de vice-présidente à la trésorerie se termine en novembre et qu'elle ne compte pas renouveler ce mandat. Il faudra donc voir à pourvoir ce poste lors de la prochaine assemblée générale.

7.2 Soutien aux associations éloignées

Hélène Laplante rappelle qu'une politique de soutien aux frais de séjour et de déplacement pour les régions éloignées a été mise en place en 2002. La révision de cette politique par le Comité exécutif de la FRUQ en 2012 a donné lieu, notamment à un tableau détaillé des frais de séjour et de déplacement acceptés pour les régions éloignées en considérant une médiane. Suite à l'acceptation de l'ARRÊTS, Hélène Laplante a recalculé la répartition des frais de déplacement. Cette question sera soumise aux membres à la prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h30.